

PLAN LOCAL D'URBANISME

ZONAGE
Plan d'ensemble de la commune
Echelle : 1 / 6 000

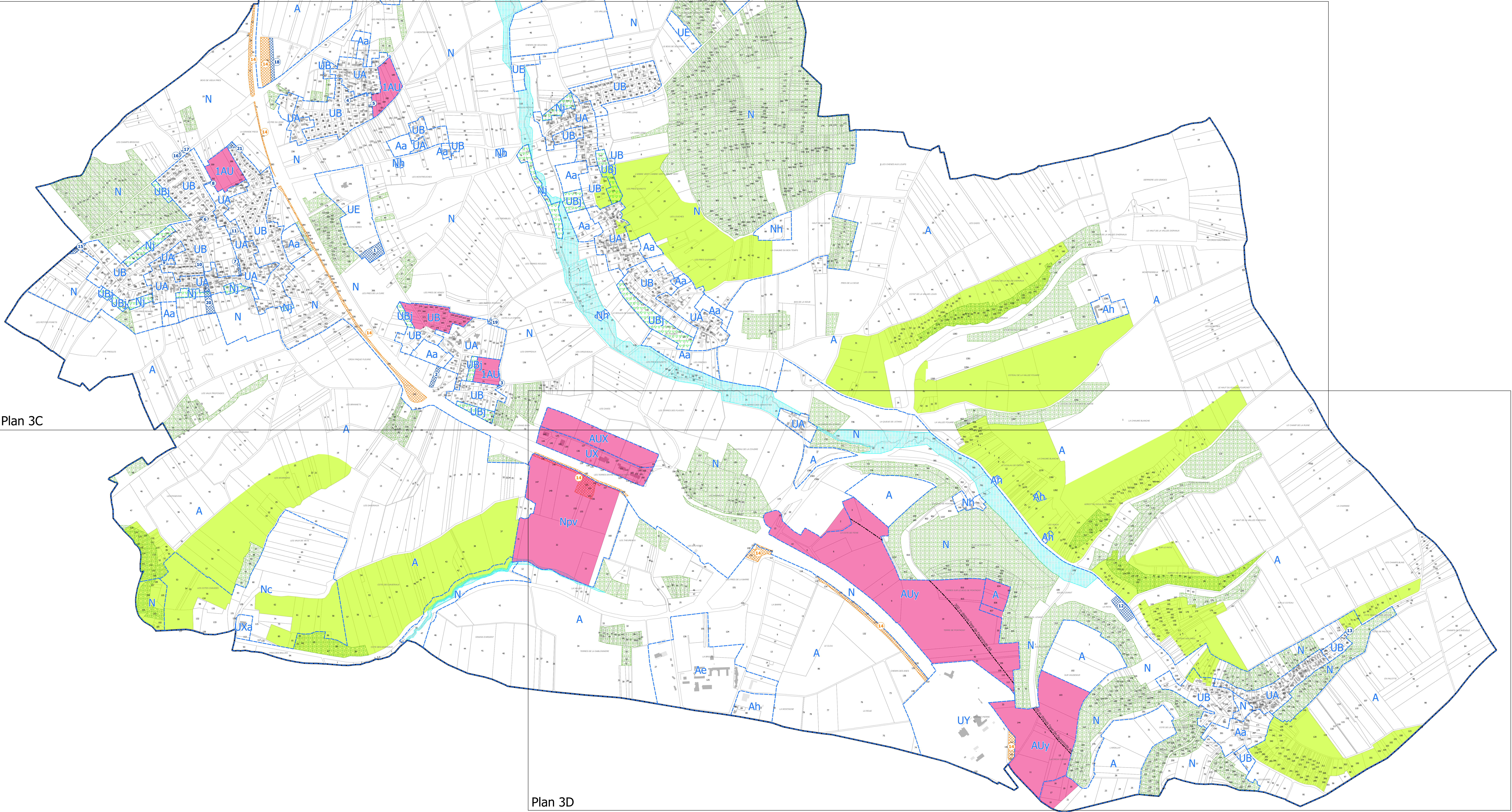
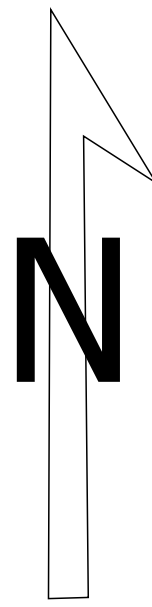
Vu pour être annexé à la
délibération du 20 février 2025
approuvant la modification du
P.L.U.

Cachet et signature :

P.O.S. approuvé le 5 juin 1980
PLU approuvé le 29 mai 2013
Mise en compatibilité du PLU suite à l'arrêté préfectoral n°PREF-DCP-SE-2016-0486 du 16
septembre 2016, déclarant d'utilité publique le projet d'aménagement d'une troisième voie
sur l'autoroute A6.
Mise à jour le 25 août 2017
Modification simplifiée n°1 approuvée le 12 décembre 2017
Modification approuvée le 5 avril 2018
Déclaration de projet valant mise en compatibilité approuvée le 17 décembre 2020
Modification simplifiée n°2 approuvée le 15 février 2024
Révision allégée approuvée le 20 février 2025

Légende

- Limite de commune
- Limite de zone
- Emplacements réservés (bénéficiaire : Commune)
- Emplacements réservés (bénéficiaire : État)
- Espaces soumis à orientations d'aménagement
- Espaces A.O.C. - pour information à vérifier avec INAO
- Espace "jardins"
- Espace Boisé Classé
- Espace protégé au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme



Plan 3C

Plan 3D

Définition des zones

- UA** Zone urbaine ancienne à vocation mixte (habitat, artisanat, activités compatibles avec la zone)
- UB** Zone urbaine récente à vocation mixte
- UBj** Secteur urbain à vocation de jardin
- UE** Zone d'équipements publics (sports, loisirs, techniques : déchetterie, station d'épuration,...)
- UX** Zone d'activités économiques communale
- UXa** Zone d'activités économiques isolée
- UY** Zone d'activités liée à l'autoroute
- 1AU** Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
- Zone d'urbanisation future à vocation principale d'activités
- AUX** Zone d'urbanisation future à vocation d'activités économiques
- AUy** Parc d'activités intercommunal
- A** Zone agricole
- Aa** Secteur de la zone agricole où la hauteur des bâtiments agricoles est limitée
- Ae** Secteur de la zone agricole réservé au lycée agricole
- Ah** Secteur de la zone agricole identifiant les espaces où les constructions d'habitation existent mais qu'il convient de ne pas compléter ; seuls sont admis la réhabilitation et l'extension mesurée de l'existant, la réalisation d'annexes
- N** Zone naturelle et forestière
- Nc** Secteur de la zone naturelle identifiant le site de carrières
- Nh** Secteur de la zone naturelle identifiant les espaces où les constructions d'habitation existent mais qu'il convient de ne pas compléter ; seuls sont admis la réhabilitation et l'extension mesurée de l'existant, la réalisation d'annexes
- Nj** Zone naturelle à vocation de jardin
- Npv** Secteur de la zone naturelle dédiée à la production d'énergie photovoltaïque

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N° DE LA RÉSERVE	LOCALISATION	DÉSIGNATION	BÉNÉFICIAIRE	SURFACE APPROXIMATIVE
1	La Joinchères	Aménagement ou création d'un équipement de sports, de loisirs	Commune	6730 m²
2	Venoy centre	Création d'un chemin d'accès	Commune	2255 m²
3	Venoy centre	Aménagement du carrefour	Commune	180 m²
4	La Chapelle	Aménagement d'un espace pour l'entretien du fossé	Commune	390 m²
5	La Chapelle	Aménagement d'un accès	Commune	185 m²
6	Egriselles	Aménagement du virage	Commune	205 m²
7	Egriselles	Aménagement d'un accès	Commune	925 m²
8	Egriselles	Aménagement d'un accès	Commune	270 m²
9	Egriselles	Aménagement d'un sentier piéton	Commune	50 m²
10	Egriselles	Aménagement d'un accès	Commune	335 m²
11	Egriselles	Aménagement d'un accès	Commune	275 m²
12	Le Patis	Création d'une station d'épuration	Commune	6685 m²
13	Montallery	Extension du cimetière	Commune	110 m²
14	Egriselles	Réaménagement de l'autoroute A6	État	77900 m²
15	Egriselles	Aménagement du carrefour	Commune	1230 m²
16	Egriselles	Aménagement du carrefour	Commune	205 m²
17	Egriselles	Aménagement du carrefour	Commune	210 m²
18	Venoy centre	Création d'un merlon paysager	Commune	4370 m²
19	Venoy centre	Aménagement du carrefour	Commune	350 m²
20	Egriselles	Aménagement des abords (circulation et stationnement) d'un équipement public	Commune	5100 m²
21	Egriselles	Aménagement de continuité viaire	Commune	945 m²